

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SARAN

Par arrêté en date du 11 août 2017, le Président de la métropole Orléans Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saran.

L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 30 jours :

**du lundi 18 septembre 2017 à 8h30  
au mardi 17 octobre 2017 à 16h30**

Monsieur Jean-Pierre HOUDRE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête publique :

**Mairie de Saran**

Place de la Liberté 45770 SARAN Cedex

Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30

Les samedis de 8 heures 30 à 12 heures.

**Métropole « Orléans Métropole »**

Espace Saint Marc - 5 Place du 6 Juin 1944 45000 Orléans

Du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures

La modification du PLU de Saran n'a pas d'incidences notables sur l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2011/42/CE du 27 juin 2011. Le dossier d'enquête ne comprend donc pas d'évaluation environnementale.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Saran lors des permanences suivantes :

**Le lundi 18 septembre 2017 de 8 heures 30 à 12 heures,  
Le samedi 30 septembre 2017 de 8 heures 30 à 12 heures,  
Le mardi 17 octobre 2017 de 13 heures à 16 heures 30.**

Le public pourra également consulter des informations relatives à l'enquête publique sur le site internet de la commune : (rubrique « Urbanisme Habitat Déplacements »).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête dont un à disposition en mairie de Saran et un à disposition à la métropole « Orléans Métropole » ou les adresser par écrit en précisant « *A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur* » :

Par courrier : Mairie, Place de la Liberté 45770 SARAN

Par courriel :

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Mairie et à la métropole « Orléans Métropole », aux jours et heures habituels d'ouverture, dès réception de celui-ci par les services, et ce jusqu'à un an après la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, la métropole « Orléans Métropole » prendra par une délibération la décision d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme à la suite de l'examen des pièces du dossier soumis à enquête publique, du registre d'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. La décision sera affichée à la métropole « Orléans Métropole », en mairie de Saran et publiée par voie de presse.

Le public peut demander toute information auprès du Service Urbanisme de la commune Saran, Mairie, Place de la Liberté, 45770 SARAN (Tél : 02.38.80.35.53).